Le saviez-vous ?

Si vous êtes en situation de handicap,

vous pouvez être accompagné(e)



Les contacts et personnes ressources dans l'entreprise

Autour du référent handicap : médecin du travail, Agefiph

En tant que salarié(e) d'une entreprise adhérente à l'une des institutions de retraite complémentaire du groupe Malakoff Humanis, vous avez accès à un large panel des dispositifs de l'Action Sociale.

Appelez le
3996

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
Service gratuit + prix d'un appel local

MH-12401_2405

malakoff humanis

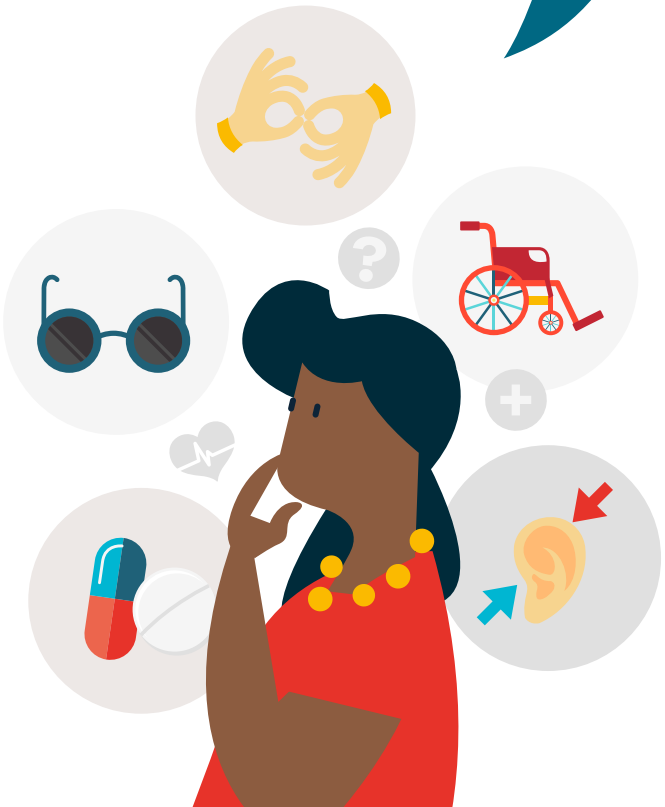
RETRAITE COMPLEMENTAIRE agirc-arrco

Malakoff Humanis Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la sécurité sociale, adhérente de l'Agirc-Arrco - Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 Paris - N° SIREN 877 849 265
Malakoff Humanis International Agirc-Arrco – Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco - Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 Paris - N° SIREN 788 108 751

malakoff humanis

Le handicap,

ce n'est pas toujours ce qu'on imagine



LE HANDICAP

Les chiffres

Le handicap en France

12 millions
de personnes en situation de handicap

85 %
des handicaps surviennent au cours de la vie

80 %
des handicaps sont invisibles

Source : les Echos-Novembre 2018

Handicap et emploi

1 salarié / 2
risque d'être confronté au handicap de façon temporaire ou permanente au cours de sa vie active

2,9 millions
de personnes ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

84 %
des entreprises emploient ou ont employés un salarié avec un handicap moteur

22 %
de la population présente une maladie chronique évolutive
(diabète, cancer...)

44 %
ont 50 ans et plus
(30 % pour le tout public)

10 %
sont des cadres
(22 % pour le tout public)

Source : https://fondationhandicap.malakoffhumanis.com - Etude Emploi & Handicap 2021 Agefiph, Tableau de bord national, emploi et chômage des personnes handicapées, 1er semestre 2023.

Les différents types

Il existe plusieurs grandes familles de handicap :

- Handicap moteur
- Handicap sensoriel : auditif et visuel étant les plus connus
- Handicap cognitif : troubles « dys » (dyspraxie, dyslexie...), autisme et troubles envahissants du développement
- Handicap psychique
- Handicap mental ou intellectuel
- Maladies chroniques invalidantes



Pierre travaille dans un centre de gestion. Pierre est malvoyant et pour assurer sa mission dans ce centre, son ordinateur est équipé d'un logiciel adapté à sa déficience.

Karim est comptable et il souffre de phobie lorsque les transports en commun sont bondés. Karim travaille en horaires décalés et peut ainsi se rendre plus sereinement au cabinet d'expertise comptable.

Camille travaille en usine. Elle est atteinte d'une maladie invalidante qui lui demande du temps pour se préparer le matin. Ses horaires de poste ont été aménagés. Elle débute sa journée 1h plus tard. Cela lui permet ainsi une meilleure gestion de sa fatigabilité.

Handicap et emploi

Quelques idées reçues

L'entreprise n'est pas accessible à une personne en situation de handicap ?

Il y aurait en France 12 millions de personnes en situation de handicap[1] mais très peu d'entre elles sont en fauteuil.
80 % des handicaps sont invisibles et ne nécessitent pas d'aménagements spécifiques

Une personne en situation de handicap n'est pas compétente ?

Tous les postes peuvent, a priori, être occupés par une personne en situation de handicap. La grande majorité des employeurs ayant recruté un collaborateur en situation de handicap se déclarent satisfaits. Ils mettent en avant leur ponctualité, un taux d'absentéisme moindre, leur motivation plus stable.

Une personne en situation de handicap a toujours besoin d'un aménagement de poste ?

Le plus souvent, à l'embauche, aucun aménagement de poste n'est nécessaire. Les coûts liés à ces aménagements peuvent être pris en charge par l'entreprise ou financés, au moins partiellement, par l'Agefiph.

Une personne en situation de handicap n'a pas accès à la formation ?

Dans le respect du principe d'équité d'accès, les salariés en situation de handicap bénéficient de l'ensemble des dispositifs de formation. Ils bénéficient parfois de modalités aménagées ou d'aides financières spécifiques. Les employeurs du secteur privé qui mettent en œuvre des actions de formation peuvent recevoir des aides de l'Agefiph.
Cet accès à la formation constitue un levier d'évolution dans l'entreprise.

Le handicap survient à la naissance ?

La plupart des handicaps sont acquis au cours de la vie.